



Calomnie ET HARCELEMENT AU TRAVAIL

Par **TINKY**, le **16/05/2019** à **12:25**

je suis infirmiere et depuis quelques temps ma direction m'accuse de maltraitance sur les dires de patients souvent confus sans au préalable interroger mon binôme puisque nous travaillons toujours à 2. quand je dis maltraitance c'est mettre une couche ou retirer une sonnette. or je n'ai jamais fait de telles choses, et on me demande de le prouver. comment prouver que je n'ai pas enlevé une sonnette? ce n'est pas tracable...mettre une couche oui puisque je suis de nuit et les couches sont mises par l'équipe de jour, je ne fais que suivre la même démarche. hier je suis arrivée sur mon travail et la direction m'attendait, j'étais en tenue, ils avaient prévu une remplaçante et m'ont demandé de repartir sans m'avoir prévenu au préalable, il y avait du monde je me suis sentie humiliée, ils m'ont dit que j'étais sous le coup d'une mise à pied conservatoire, comme ça sans preuves, sans enquête, juste sur les dires d'un patient confus. ce n'est pas la première fois qu'on m'accuse avec de faux arguments...ET JE NE SUIS PAS LA SEULE. que faire? n'ILS ONT ÉTÉ POURSUIVI PLUSIEURS FOIS MAIS APPAREMMENT ILS ONT LE BRAS LONG....

Par **morobar**, le **16/05/2019** à **15:39**

Bonjour,
Le bras long ??? 80 cm comme tout le monde.
Il faut arrêter de penser que les inspecteurs, contrôleurs, magistrats, juges...sont tous des pourris aux bottes.
Si vous êtes sous le coup d'une mise à pied conservatoire vous allez recevoir une lettre de convocation à un entretien en vue de procéder à une mesure probable de licenciement.